

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège André-Grasset

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

DEC en Sciences de la nature (200.01)
et
DEC PLUS en Sciences de la nature (200.22)

Mars 2001

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège André-Grasset s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC, en appliquant leur propre politique, et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Comme il l'avait fait préalablement savoir à la Commission, le Collège a évalué ses programmes de DEC et de DEC^{PLUS} en *Sciences de la nature*. Il a préparé deux rapports : l'un sur l'évaluation de ces programmes, l'autre sur l'évaluation de l'application de sa PIEP. Un plan d'action accompagnait le premier rapport. Ces documents, dûment adoptés par le Conseil d'administration du Collège, ont été reçus par la Commission le 30 septembre 1999. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC¹, les a analysés puis a effectué une visite à l'établissement les 17 et 18 novembre 1999. À cette occasion, il a pu rencontrer, chronologiquement, le comité d'autoévaluation, des professeurs², les élèves siégeant aux comités de programme des DEC évalués, la direction du Collège, des membres du Conseil d'administration et des membres de la Commission des études.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège André-Grasset selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994³, soit, la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collègues.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et des programmes évalués, le document présente les résultats de l'évaluation faite par la Commission. Elle porte ainsi jugement sur la conformité et l'efficacité de l'application de la politique.

-
1. Le comité visiteur se composait de M^{mes} Luce Goerlach, directrice des études, Collège de Maisonneuve; Diane Larivière, conseillère pédagogique, Cégep de Granby Haute-Yamaska; Michelle Serano, directrice des services aux étudiants, Dawson College. M. Louis Roy, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le Collège, sa politique et les programmes évalués

Le Collège André-Grasset, situé à Montréal, est un collège privé reconnu aux fins de subventions depuis 1970. Il offre cinq programmes conduisant au DEC; tous sont des programmes préuniversitaires. Il s'agit des programmes conduisant au DEC en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines*, en *Arts et communication*, au DEC^{PLUS} en *Sciences de la nature* et au DEC intégré en *Sciences, Lettres et Arts*. Le Collège offre également quelques programmes techniques au Centre de formation continue et de perfectionnement.

La PIEP du Collège André-Grasset a été évaluée par la Commission en février 1997. La Commission a conclu qu'elle comprenait « les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études ». Dans la principale de ses rares remarques, la Commission suggérait au Collège de prévoir le recours à des évaluateurs externes, en plus des évaluateurs provenant du Collège.

Le programme de DEC en *Sciences de la nature* est offert par le Collège depuis 1970. En 1997-1998, les 393 élèves inscrits dans ce programme représentaient près de 37 % de l'effectif de l'enseignement ordinaire. Dix-neuf professeurs sont en charge des quatre disciplines spécifiques du programme : 3 pour la biologie, 4 pour la chimie, 8 pour les mathématiques et 4 pour la physique.

Le DEC^{PLUS} en *Sciences de la nature*, quant à lui, est offert depuis 1993-1994. En 1997-1998, 83 élèves étaient inscrits dans ce programme enrichi. Il s'agit du programme de DEC en *Sciences de la nature* auquel sont ajoutées des exigences particulières et des activités supplémentaires, scolaires et extra-scolaires. Hormis les activités qui leur sont propres, les élèves suivent tous les autres cours avec les élèves du DEC en *Sciences de la nature*. L'élève qui satisfait à toutes les exigences du DEC^{PLUS} reçoit, en plus d'un DEC en *Sciences de la nature*, un diplôme maison de DEC^{PLUS} en *Sciences de la nature*.

La plus grande partie du rapport d'autoévaluation des programmes est consacrée au DEC en *Sciences de la nature*. Les pages réservées au DEC^{PLUS} abordent les aspects par lesquels ce programme se distingue du précédent. La Commission ne prendra en compte que l'évaluation du programme de DEC en *Sciences de la nature*.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes prévoit que tous les programmes offerts par le Collège feront l'objet d'une évaluation approfondie tous les cinq ans. En outre, elle prévoit la séquence dans laquelle seront réalisées ces évaluations : la composante de formation générale en l'an 1, les programmes de DEC et de DEC^{PLUS} en *Sciences de la nature* en l'an 2, etc. L'évaluation de la composante de la formation générale ayant bien été réalisée en 1997-1998, celle du DEC en *Sciences de la nature* a été réalisée en 1998-1999 conformément à l'échéancier contenu dans la PIEP.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le système d'information sur les programmes du Collège comporte deux séries de données : pour l'évaluation continue et pour l'évaluation approfondie. La première série constitue le tableau de bord ou, selon la terminologie du Collège, le cahier de bord. Ce cahier de bord a été produit une première fois avec les cohortes 1996-1997 et a été annexé au rapport sur l'évaluation de la PIEP. Les nombreuses données statistiques qu'il fournit, collectées pour chaque programme, portent sur les élèves et leur cheminement scolaire. Le cahier de bord a servi, entre autres, à une présentation des programmes offerts devant la Commission des études et le Conseil d'administration. Toutefois, il ne contient pas les données perceptuelles et descriptives prévues par la PIEP. Deux raisons sont avancées pour expliquer cette absence. Dans le contexte d'une évaluation approfondie chaque année, « les ressources et le temps ont manqué » et il y aurait risque de dédoublement. Par ailleurs, la direction a voulu rompre avec la tradition du recours à des données essentiellement perceptuelles, bien implantée au Collège, et introduire davantage de rigueur en utilisant des données uniquement statistiques. Ce sont ces raisons qui ont conduit le Collège à envisager un premier changement, pour 2000-2001, à sa PIEP. Le cahier de bord ne contiendrait, en règle générale, que des données statistiques. L'utilisation de données perceptuelles et descriptives ne se ferait que « de façon ponctuelle dans le cadre des suites à donner à une évaluation,

à une problématique identifiée, ou à l'implantation d'un nouveau programme ou de nouveaux profils de formation».

La Commission estime que le cahier de bord serait plus équilibré s'il contenait, en sus des données statistiques, un minimum de données perceptuelles. Par exemple, il pourrait donner le niveau de satisfaction général des élèves sur les disciplines principales, sur l'ensemble de leur programme à la fin du 1^{er} trimestre et à la fin du 4^e trimestre. La disponibilité de telles données, avant le démarrage de l'évaluation approfondie du DEC en *Sciences de la nature*, aurait pu contribuer au discernement des enjeux et au choix des dimensions du programme à évaluer et des critères à retenir. À vrai dire, ce choix semble avoir été réalisé sans référence au cahier de bord. La Commission *suggère* au Collège de maintenir les dispositions de la PIEP prévoyant que le cahier de bord contienne, en plus des données statistiques, des données perceptuelles et descriptives.

Les données prévues par le système d'information pour l'évaluation approfondie ont pu être rassemblées, à l'exception du taux de réussite des diplômés à l'université. En fait, ces dernières données ne sont encore disponibles qu'auprès de quelques universités, voire de quelques facultés.

Le déroulement du processus d'évaluation

Conformément aux dispositions de la PIEP, la Direction des études a assuré l'encadrement du processus d'évaluation, notamment en formant le comité d'évaluation, en supervisant le processus d'évaluation et en voyant à la diffusion du rapport auprès des diverses instances.

Le Collège devant évaluer deux programmes, la Direction des études a retenu le principe d'un comité d'évaluation élargi plutôt que celui de deux comités d'évaluation. En plus de trois professeurs des deux programmes (biologie, mathématiques et physique), du coordonnateur de l'un de ces programmes et du directeur des études, le comité d'évaluation comprenait le coordonnateur du deuxième programme et l'adjointe à la Direction des études. Présidé par l'adjointe à la Direction des études, le comité s'est réuni seize fois de septembre 1998 à août 1999.

Le comité d'évaluation a suivi les multiples modalités d'élaboration du devis d'évaluation prévues, depuis l'analyse des données et indicateurs du système d'information jusqu'à la détermination des modalités de ses réunions, en passant par l'énumération des questions et problématiques à examiner. Cette expérience a montré au Collège que les modalités actuelles de préparation du devis d'évaluation sont lourdes et peuvent ralentir inutilement la phase de démarrage du processus d'évaluation. Le Collège entend donc alléger ces modali-

tés et la Commission le comprend. Il faudra néanmoins s'assurer que le devis, véritable pierre d'angle d'une évaluation, repose sur un consensus suffisamment large. La Commission *suggère* donc que soit maintenu le principe selon lequel le devis préparé par le comité d'évaluation doit être soumis à une consultation des instances intéressées – le comité de programme et la Commission des études, dans le texte actuel de la PIEP –, avant son adoption par la Direction des études.

Le comité a également respecté le cheminement administratif prévu par la PIEP : consultation du comité de programme et de la Commission des études, avant adoption par le Conseil d'administration. C'est en décembre 1998 que cette adoption eut lieu. Entre autres éléments, le devis établissait que l'année de référence pour l'évaluation était 1997-1998 et retenait de nombreux critères (6) et sous-critères (15).

Conformément à ce qu'indique la PIEP, les professeurs ont participé aux différentes étapes du processus d'évaluation. Le rapport d'évaluation de l'application de la PIEP explique que la consultation auprès des professeurs du programme s'est faite «directement par les représentants au comité d'évaluation de chacune des disciplines au fur et à mesure de la démarche d'évaluation». La visite d'évaluation a permis de confirmer que les professeurs de la formation spécifique avaient tous participé à la consultation, et qu'ils endossaient l'analyse et les conclusions du rapport.

Ainsi que le prévoit la PIEP, le rapport a été remis, dans sa version intégrale, aux professeurs des quatre disciplines retenues pour l'évaluation et à la Direction générale et, dans une version abrégée, aux autres professeurs des programmes évalués, à la Commission des études et au Conseil d'administration.

En conclusion, la Commission considère que le processus d'évaluation a été conforme aux modalités prévues dans la PIEP.

Modifications prévues de la PIEP

À la suite de l'expérience acquise avec cette opération, le Collège envisage d'apporter quatre changements, au cours de 2000-2001, au texte de sa PIEP. Les deux premiers de ces changements, qui concernent le système d'information sur les programmes et les modalités de préparation et de cheminement du devis d'évaluation, ont été abordés plus haut et ont donné lieu à des suggestions de la Commission.

Les deux autres changements prévus paraissent justifiés. Le premier se rapporte au nombre de professeurs, représentant le programme et délégués par le comité de programme, sié-

geant au comité d'évaluation. Il s'agirait d'en prévoir un minimum de deux plutôt que trois, pour permettre « la souplesse nécessaire tant pour les programmes à clientèle réduite que pour les programmes à forte clientèle ». Le second changement consisterait à « assouplir le processus de correction et de vérification du rapport d'évaluation pour le mener à terme dans des délais raisonnables ».

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Une dizaine d'enjeux sont définis dans le devis sous le titre *Les objets et les questions retenus pour l'évaluation*. Les critères et sous-critères choisis par le Collège pour la réalisation de l'évaluation permettent l'examen de ces objets et questions, à une exception près. La composante de formation générale, introduite dans le septième enjeu, n'a pas été évaluée. Le rapport d'autoévaluation ne fournit pas d'explication sur cette absence. La Commission rappelle qu'il importe de tenir compte de la composante de formation générale lors de l'évaluation d'un programme conduisant à un DEC. Dans le cas présent, même s'il n'était pas nécessaire de traiter de manière exhaustive de la composante de formation générale, puisqu'elle a été évaluée récemment à l'échelle de tout le Collège, il aurait été approprié d'en aborder certains aspects, comme les cours de la formation générale propre, et d'en évaluer l'impact sur le taux de diplomation.

La PIEP établit les ressources humaines comme l'une des dimensions d'un programme qu'il convient d'évaluer. De plus, la PIEP indique que le système d'information sur les programmes doit contenir, lors d'une évaluation approfondie, des données descriptives sur « le profil du corps professoral du programme » et sur les ressources humaines attribuées au programme. Cependant, le devis ne retient pas la dimension des ressources humaines et n'explique pas pourquoi. Cet aspect important du programme n'a, conséquemment, pas été évalué. La Commission invite le Collège à traiter, dans l'évaluation de ses programmes, du volet des ressources humaines et, dans le cas contraire, d'expliquer dans le devis les raisons pour lesquelles cet élément n'a pas été retenu.

La collecte des données perceptuelles

Un questionnaire, préparé à partir du modèle proposé par la Commission, a été envoyé en décembre 1998 à tous les diplômés du programme évalué ayant obtenu leur DEC en 1997 ou en 1998. Sur les 272 diplômés identifiés, 66 (24,6 %) ont retourné le questionnaire

rempli. Un deuxième questionnaire, élaboré à partir du précédent, a été administré aux 118 finissants du trimestre d'hiver 1999; tous ont rempli le questionnaire. Les questionnaires comportaient des questions sur toutes les dimensions pour lesquelles des données perceptuelles étaient requises. Le libellé des questions posées était, généralement, suffisamment clair. Un effort aurait toutefois pu être réalisé pour adapter le contenu de certaines questions aux différentes disciplines.

Le devis prévoyait « qu'un questionnaire écrit serait mené auprès des professeurs des programmes ». Dans les faits, toutefois, le principe d'un questionnaire n'a pas été retenu et la consultation auprès des enseignants « s'est faite directement par les représentants au comité d'évaluation de chacune des disciplines au fur et à mesure de la démarche d'évaluation ». La Commission comprend que le point de vue des professeurs a pu être obtenu relativement facilement compte tenu du petit nombre des intéressés. Elle pense toutefois que le recours à un questionnaire, tel que prévu, aurait permis davantage de rigueur dans la collecte de l'information. La Commission *suggère* au Collège, lors des évaluations approfondies, de se doter d'instruments de collecte de données appropriés, particulièrement auprès des professeurs, de les valider et de les utiliser.

La réalisation de l'évaluation

Les aspects suivants sont traités sous cette rubrique : les données, l'analyse, les conclusions et les actions envisagées.

Les données

La plupart des sections du rapport d'évaluation du programme sont riches en données pertinentes; en voici deux exemples. La section consacrée à la cohérence, en particulier, est l'une des plus documentées. Entre autres choses, elle contient deux séries de tableaux fort détaillés mettant en regard les objectifs des cours (ou, le cas échéant, l'énoncé de compétence et les critères de performance) et, pour la première série, les objectifs du programme et, pour la deuxième série, la nature des travaux demandés. Par ailleurs, de nombreuses données statistiques sont fournies dans la section consacrée à l'efficacité. Les taux de réussite dans les cours de biologie, de chimie, de mathématiques et de physique sont présentés pour les trimestres d'automne et d'hiver des années 1994-1995 à 1997-1998; à titre de comparaison, les taux du secteur privé, du secteur public et de l'ensemble du réseau sont fournis. Les taux de diplomation, quant à eux, sont détaillés pour les cohortes 1994-1995 à 1996-1997 et les taux du secteur privé, du secteur public et de l'ensemble du réseau sont également présentés.

Les résultats des questionnaires aux diplômés et aux finissants, présentés intégralement, au fur et à mesure de l'évaluation, ont permis de compléter l'information obtenue auprès des professeurs et de l'administration, notamment quant aux méthodes pédagogiques, l'encadrement et l'évaluation des apprentissages.

Les données rassemblées sont moins complètes au chapitre de la pertinence du programme, de l'encadrement et de la gestion. Le questionnaire administré aux diplômés permet de se faire une bonne idée de leur appréciation de la formation reçue au Collège mais, en revanche, le rapport contient peu de données sur les attentes des universités à l'endroit de la formation des élèves qu'elles reçoivent.

L'analyse

L'analyse des différentes dimensions du programme n'a été complète que dans le cas des ressources matérielles, de l'évaluation des apprentissages et de l'efficacité. Dans les autres cas, l'analyse laisse à désirer pour un certain nombre de raisons.

L'examen de la pertinence de la formation donnée par rapport aux attentes des universités n'a pu être poussé très loin en raison du caractère parcellaire de la documentation rassemblée sur le sujet. Pour l'encadrement et la gestion, les données étaient insuffisamment complètes pour nourrir une véritable analyse, tout au moins sous certains aspects. C'est ainsi que l'influence des mesures d'aide et d'encadrement sur les taux de persévérance n'a pas été examinée faute d'études d'impact. Par ailleurs, l'analyse des diverses instances ayant un rôle à jouer dans la gestion du programme évalué aurait sans doute gagné à être alimentée par le point de vue des professeurs, voire des élèves siégeant au comité de programme.

Pour d'autres dimensions du programme, la cohérence et les méthodes pédagogiques, les données rassemblées étaient abondantes mais n'ont été que peu exploitées. Par exemple, les différentes méthodes pédagogiques utilisées dans chaque discipline spécifique sont exposées et cette présentation est complétée par des tableaux mettant en regard les objectifs de chaque cours et les méthodes pédagogiques utilisées. Ces tableaux sont détaillés, mais ne sont accompagnés d'une analyse que pour les cours de mathématiques et ceux de physique.

Enfin, si le rapport d'évaluation du programme fournit toutes les réponses des diplômés et des finissants aux questionnaires, celles-ci sont souvent insuffisamment exploitées. En fait, ces réponses sont livrées la plupart du temps comme un matériau brut, sans analyse aucune.

En définitive, c'est pour plusieurs dimensions du programme que l'analyse des données rassemblées par le comité d'évaluation s'est avérée insuffisante.

La Commission recommande au Collège de procéder à l'avenir à une analyse plus approfondie de l'ensemble des données recueillies.

Les conclusions

Les constats sont généralement précis, en lien avec les données et l'analyse, et pertinents dans le cas des dimensions du programme pour lesquelles des données pertinentes ont été rassemblées et analysées correctement. Il s'agit des dimensions suivantes : ressources matérielles, évaluation des apprentissages et efficacité du programme.

Pour les autres dimensions du programme, les constats sont de valeurs inégales. Certains sont bien en lien avec les données et l'analyse, mais d'autres avancent des faits non introduits par ce qui précède ou, plus souvent, passent sous silence certaines faiblesses. Dans ce dernier cas, il s'agit principalement d'aspects du programme sur lesquels un pourcentage important de diplômés et de finissants ont exprimé de l'insatisfaction.

Prenons l'exemple de l'évaluation du programme sous l'angle de la cohérence. Les constats portés au regard de la structure du programme sont dans le prolongement de l'analyse. Les constats posés sur la séquence des activités d'apprentissage sont également en lien avec l'analyse, mais ignorent les réponses de plus de 25 % des diplômés et des finissants qui sont insatisfaits des liens établis entre les cours de mathématiques. En ce qui concerne la participation du contenu des cours à l'atteinte des objectifs du programme, les constats dégagés sont adéquats mais ne sont pas annoncés, pour quelques-uns, par l'analyse. Par ailleurs, les constats ne relèvent pas le fait que plus de 25 % des diplômés et des finissants ont estimé que, dans les cours de biologie et de mathématiques, les professeurs démontraient peu ou mal les liens entre le contenu et les objectifs de leurs cours. Enfin, quant aux constats sur les exigences des activités d'apprentissage, ils sont annoncés par l'analyse.

De façon plus générale, la Commission juge que les conclusions positives du Collège au chapitre de la pertinence et de la cohérence du programme évalué sont, pour les premières, insuffisamment étayées par les données fournies et l'analyse et, pour les secondes, insuffisamment nuancées compte tenu des données présentées et de l'analyse.

Les actions envisagées

Tout naturellement, les dimensions du programme ayant donné lieu à des constats cohérents avec l'analyse – ressources matérielles, évaluation des apprentissages et efficacité – bénéficient d'actions envisagées qui se situent bien dans la ligne des constats. Par surcroît, les actions envisagées au titre des ressources matérielles et de l'évaluation des apprentissages seront faciles à mettre en application parce que précises et détaillées.

Comme il fallait s'y attendre pour les autres dimensions du programme, où un manque de rigueur dans l'analyse et dans l'identification des constats a été observé, les liens logiques entre les actions envisagées et les constats sont moins évidents. Deux schémas s'observent alors. Plusieurs de ces actions envisagées, quoique pertinentes, ne sont pas introduites par des constats, voire par l'analyse. Tout se passe alors comme si le comité d'évaluation avait procédé à l'analyse des données mais n'en avait pas inscrit les résultats dans le rapport. À l'inverse, un certain nombre de faiblesses, relevées ou non par les constats, n'ont pas fait l'objet d'actions envisagées et, cela, sans que le rapport n'explique pourquoi. Par ailleurs, un grand nombre des actions envisagées seront difficiles à mettre en pratique car rédigées en des termes imprécis ou insuffisamment contraignants.

Le suivi de l'évaluation

Dans la conclusion du rapport d'autoévaluation du programme, le Collège dégage les points forts et les points faibles de sa mise en œuvre. C'est à partir de ces points faibles qu'il établit ensuite trois priorités d'actions. Elles visent à une meilleure planification et concertation des actions pédagogiques et à l'amélioration de l'intégration des apprentissages; à un allègement des structures « pour maximiser les ressources et les énergies »; à « développer un suivi plus serré de la réussite des étudiants et déclencher des interventions pour soutenir cette réussite ».

La visite a permis de constater que le rapport d'autoévaluation du programme et, en particulier, les actions et les priorités d'actions qui y sont envisagées, ont reçu un accueil favorable des diverses instances intéressées. Le plan d'action, qui reprend ces actions et priorités d'actions et leur assigne des responsables, a été adopté par le Conseil d'administration du Collège en même temps que le rapport d'autoévaluation. Toutefois, en raison des courts délais intervenus entre cette adoption et la visite d'évaluation, l'échéancier devant accompagner le plan d'action n'avait pas encore été élaboré lors de l'évaluation de la Commission. La Commission invite le Collège à compléter rapidement son plan d'action par un échéancier, à s'assurer que chacune des actions qu'il propose soit suffisamment précise et à

accorder de l'importance à l'étape de l'élaboration du plan d'action lors des prochaines évaluations.

En définitive, la Commission considère que l'application de la PIEP a été efficace, même si des faiblesses ont été observées au niveau de l'analyse des données pour certains critères.

Conclusion

L'évaluation du programme de *Sciences de la nature* a permis au Collège André-Grasset, au-delà de l'évaluation approfondie de ce programme, d'expérimenter pour la première fois sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette expérimentation a été, globalement, concluante. Elle a également permis au Collège et à la Commission d'identifier un certain nombre d'améliorations qu'il serait souhaitable ou possible d'apporter à la PIEP.

Le Collège s'est conformé à sa PIEP, notamment pour la détermination du programme à évaluer et pour le processus d'évaluation. Le système d'information sur les programmes est implanté, fonctionne bien mais il serait avantageux de maintenir et d'appliquer les dispositions de la PIEP prévoyant que le cahier de bord contienne, en plus des données statistiques, des données perceptuelles et descriptives. De plus, il serait dommage que l'allègement des modalités d'élaboration du devis d'évaluation empêche qu'il fasse l'objet d'une consultation auprès des instances intéressées avant son adoption par la Direction des études.

L'application de la PIEP, quant à elle, pourrait être bonifiée au moyen de quelques mesures. C'est ainsi que le Collège pourrait se doter d'instruments de collecte de données, particulièrement auprès des professeurs, plus appropriés et les valider avant de les utiliser. Par ailleurs, il devra procéder, dorénavant, à une analyse plus approfondie de l'ensemble des données recueillies.

Au total, la Commission estime que l'application faite par le Collège André-Grasset de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de son évaluation du programme de *Sciences de la nature*, a été conforme à sa politique d'évaluation et efficace. Cette conformité et cette efficacité pourront être augmentées, lors des prochaines évaluations, par la mise en application de la recommandation et des suggestions de la Commission.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège André-Grasset a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances au rapport, le Collège a fait état d'actions déjà réalisées, entreprises ou prévues afin d'améliorer l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Actions réalisées ou entreprises

Un échéancier a été incorporé au plan d'action. Plusieurs des actions préconisées ont été mises en application et plusieurs autres sont en cours de réalisation.

Actions prévues

Le Collège prévoit mettre en application la suggestion relative à la consultation sur le devis d'évaluation avant son adoption par la Direction des études, ainsi que la suggestion relative aux instruments de collecte de données.

La première révision de la PIEP aura lieu durant le trimestre d'hiver 2001.

La Commission a pris bonne note de ces mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de l'application de la PIEP du Collège André-Grasset.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président